

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 31 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Marion DELARUE à donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS.

N° 20260414 - 01 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°20220906-03 du 06 septembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention en date du 07 novembre 2022 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	81 480,00	23 166,58	104 646,58
	Recettes réalisées (1)	B	42 941,12	43 100,19	86 041,31
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	74 622,51	84 506,00	159 128,51
	Dépenses réalisées (1)	E	70 433,68	35 191,61	105 625,29
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-27 492,56	7 908,58	-19 583,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 857,49	61 339,42	54 481,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-34 350,05	69 248,00	34 897,95
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-34 350,05	69 248,00	34 897,95

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 avril 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.